

Filière Française du Bioéthanol

Communiqué de presse
Paris, le 20 décembre 2018

Augmentation des objectifs de biocarburants dans l'essence : le bioéthanol de résidus reconnu, encore trop timidement.

La filière française du bioéthanol accueille favorablement la hausse des objectifs d'incorporation de biocarburants dans l'essence, permise par la prise en compte de l'éthanol de résidus sucriers et amidonniers - une véritable avancée - mais regrette le manque d'ambition du Gouvernement sur la trajectoire.

L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui le projet de loi de finances pour 2019 qui comporte, par rapport au projet initial, des améliorations sur les objectifs d'incorporation de biocarburants dans l'essence avec un taux porté de 7,5% en 2018 à 7,9% en 2019 puis 8,2% en 2020. Cette augmentation est essentiellement permise par la création, au-delà du plafond de 7%, d'un quota spécifique à l'éthanol de résidus sucriers et amidonniers, fixé à 0,2% en 2019 et 0,4% en 2020.

Toutefois, à l'heure où l'on recherche des solutions pour le climat et où des signaux forts doivent être donnés en faveur de la transition énergétique, le Gouvernement manque d'ambition dans les objectifs proposés.

La trajectoire devrait, en effet, correspondre davantage à la progression de la consommation des carburants contenant le plus d'éthanol, l'essence SP95-E10 et le Superéthanol E85, dont le succès croissant auprès des automobilistes montre leur intérêt pour une transition énergétique durable, grâce à des carburants plus verts et moins chers.

Cela favorisera la création de valeur locale, la bioéconomie, l'économie circulaire, le maintien du revenu des agriculteurs producteurs de grandes cultures et confortera l'avenir des distilleries de bioéthanol, sucreries et amidonneries implantées dans nos territoires.

La filière appelle donc le Gouvernement à se mobiliser dès 2019 avec elle, pour relever la trajectoire des biocarburants dans l'essence pour l'année 2020 et les suivantes et contribuer ainsi aux objectifs d'énergie renouvelable de 10% en 2020 et 15% en 2030 dans les transports, le seul secteur dont les émissions augmentent.

Les carburants à plus forte teneur en bioéthanol :

- L'essence SP95-10 (jusqu'à 10% d'éthanol), disponible dans 2 stations-service sur 3, la première essence de France dont la part de marché, actuellement de 43%, augmente de 4% par an.
- Le Superéthanol-E85 (de 65% à 85% d'éthanol), disponible dans 11% des stations, vendu en moyenne 69cts/l, dont les volumes croissent de 49% sur un an, grâce aux boîtiers de conversion E85 homologués.
- Le carburant ED95 à base d'éthanol, sans carburant fossile, pour les bus et poids-lourds équipés d'un moteur dédié. Il offre des perspectives nouvelles aux transports lourds.

Contacts filière du bioéthanol :

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92
CGB : Nicolas Riolland – 01 44 69 41 57
SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99

CONTACT PRESSE : CORIOLINK, Lisa OMARA – 06 52 25 07 66 – lisa.omara@coriolink.com

Plus d'informations sur : www.bioethanolcarburant.com

